

EMPR ALMA

Directive machine 2006-42/CE

LA LOI

L'ARRÊTÉ DU 8 DÉCEMBRE 2014

LES NORMES

LES SOLUTIONS ALMA/ORONA

Arrêté du 8 décembre 2014



4. Un appareil élévateur vertical peut être installé à la place d'un ascenseur, dans les cas suivants :

-L'établissement est situé dans une zone où un plan de prévention du risque inondation, tel que prévu par le code de l'environnement ou la topographie du terrain ne permet pas l'aménagement d'un cheminement accessible ou ne garantit pas l'accessibilité de l'entrée de l'établissement ;

- à l'intérieur d'un établissement situé dans un cadre bâti existant.

4. 1. Le choix du type de matériel se fait en fonction de la hauteur de course :

-un appareil élévateur vertical avec nacelle et sans gaine peut être installé jusqu'à une hauteur de 0,50m ;

-un appareil élévateur vertical avec nacelle, gaine et portillon peut être installé jusqu'à une hauteur de 1,20m ;

-un appareil élévateur vertical avec gaine fermée et avec porte peut être installé jusqu'à une hauteur de 3,20m.

Un appareil élévateur satisfait aux règles de sécurité en vigueur. Notamment, un dispositif de protection empêche l'accès sous un appareil sans gaine lorsque celui-ci est en position haute.

Arrêté du 8 décembre 2014

4.2 Un appareil élévateur vertical respecte les caractéristiques minimales suivantes :

- la plate-forme élévatrice a une dimension utile minimale de 0,90m x 1,40m dans le cas d'un service simple ou opposé et de 1,10m x 1,40m dans le cas d'un service en angle ;

- la plate-forme élévatrice peut soulever une charge de 250kg/m² correspondant à une masse de 315kg pour une plate-forme de dimension 0,90m x 1,40m.

La commande est positionnée de manière à être utilisable par une personne en fauteuil roulant.

La commande d'appel d'un appareil élévateur vertical avec gaine fermée est à enregistrement.

Elle est située hors du débattement de la porte et ne gêne pas la circulation.

La porte ou le portillon d'entrée a une largeur nominale minimale de 0,90m correspondant à une largeur minimale de passage utile de 0,83 m.

Pour être installé jusqu'à une hauteur de 3,20m, un appareil élévateur vertical avec gaine

